

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-2288

présenté par
M. Laqhila

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3 , insérer l'article suivant:**

I. – Le chapitre II *bis* du titre IV de la première partie du livre premier du code général des impôts est abrogé.

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour être redevable de l'impôt sur la fortune immobilière, le contribuable doit détenir un patrimoine dont la valeur excède 1,3 million d'euros au 1er janvier de l'année d'imposition.

En supprimant les activités financières de l'ancien ISF, l'IFI lui concentre l'impôt sur le patrimoine immobilier, et a un impact fortement négatif pour les propriétaires. Car l'investissement dans la pierre est un placement sûr qu'affectionnent les Français.

Et sur le plan économique, l'IFI alourdit un peu plus la charge qui pèse sur les propriétaires immobiliers et fonciers par rapport aux autres épargnants. Il crée une discrimination fiscale importante au détriment des investissements locatifs, si bien que les bailleurs privés risquent de se détourner du parc immobilier qui compte actuellement 1,7 million de logements mis en location. Autrement dit, éloigner encore les investisseurs de ce secteur.

L'immobilier français est déjà surtaxé. Non seulement à cause des charges sociales qui pèsent sur les entreprises du bâtiment, grandes consommatrices de main d'œuvre, mais aussi parce que la propriété immobilière subit un nombre toujours croissant d'impôts : taxe foncière, taxe

d'enlèvement des ordures ménagères, taxes d'aménagement, taxes d'urbanisme, droits de mutation en constante augmentation et autres taxes sur les logements vacants, sur les terrains devenus constructibles, sur les friches, surtaxe sur les résidences secondaires etc.

Or l'immobilier est stratégique et vital et quand un pays connaît une crise du bâtiment ou de l'immobilier, c'est toute son économie qui s'en ressent.